

Une analyse juridique gratuite des contrats d'association

Les Français sont attachés, très attachés même (84 %), à l'indépendance financière des pharmacies vis-à-vis des laboratoires et des grands groupes financiers. Un avis qui rejoint celui des titulaires dont seuls 10 % sont favorables à la prise de participations par des fonds d'investissement. C'est l'un des enseignements de l'enquête OpinionWay-Satispharma pour Avenir Pharmacie réalisée auprès de 1 001 patients et 414 titulaires du 21 février au 6 mars 2018*. On y apprend également que près de 6 pharmaciens sur 10 seraient en revanche favorables à la création d'un fonds géré et alimenté par les pharmaciens. En 2015, Jean-Christophe Hurel, alors président du directoire d'Interfimo,

encourageait déjà les pharmaciens à devenir des souscripteurs potentiels aux emprunts obligataires au travers d'un fonds financier détenu par la profession. Dans son Livre blanc sur l'avenir de l'officine remis le 22 septembre 2015 au ministère de la Santé, l'Union nationale des pharmacies de France (UNPF) souhaitait elle aussi favoriser la mutualisation des ressources en permettant aux pharmaciens d'ouvrir le capital entre eux (pharmaciens retraités, mais aussi exerçant dans l'industrie, à l'hôpital, comme biologistes ou dans la répartition), afin d'éviter l'arrivée non maîtrisée d'acteurs extérieurs à la profession et tout risque de libéralisation sauvage et non contrôlée. Désormais, « l'UNPF propose aux



futurs acquéreurs une analyse juridique gratuite des contrats d'association qu'ils sont appelés à signer », annonce Eric Myon, secrétaire général du syndicat. Les demandes sont à adresser à l'UNPF par internet. ☉

LAURENT LEFORT
AVEC FRANÇOIS POUZAUD

* Les résultats complets seront présentés samedi 7 avril sur le salon PharmagoraPlus



MIS EN LIGNE LE 30 MARS 2018
Etude Avenir Pharmacie –
PharmagoraPlus : les
4 points clés à retenir

ENSEIGNEMENT EN SANTÉ

La formation et le bien-être des étudiants préoccupent deux ministres

quatre mains croisées. La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, ont conjointement lancé le 3 avril une consultation sur la formation des professionnels de santé pour une meilleure adaptation aux enjeux du système de santé et des métiers de demain. Consultation à laquelle seront associés les étudiants en santé : « Ce chantier devra traiter des questions en

profondeur et sans tabou, que ce soit le numerus clausus, la première année commune aux études de santé ou la qualité de vie au travail », a annoncé Agnès Buzyn. L'accent sera également mis sur une meilleure coopération entre les différents métiers de la santé. Les premières orientations devraient être rendues en mai. Le lancement de cette consultation fait lui-même suite à l'annonce, le même jour, de quinze mesures « pour le bien-être des étudiants

en santé ». Parmi celles-ci, la création dans toutes les facultés de santé d'une structure d'accompagnement, ouverte à tous les étudiants et garantissant la confidentialité. Les deux ministres souhaitent également assurer l'évaluation systématique des lieux de stage par les étudiants, dans toutes les filières, et déclencher une procédure de réexamen de l'agrément ou des conventions en cas d'évaluation insatisfaisante.

LAURENT LEFORT